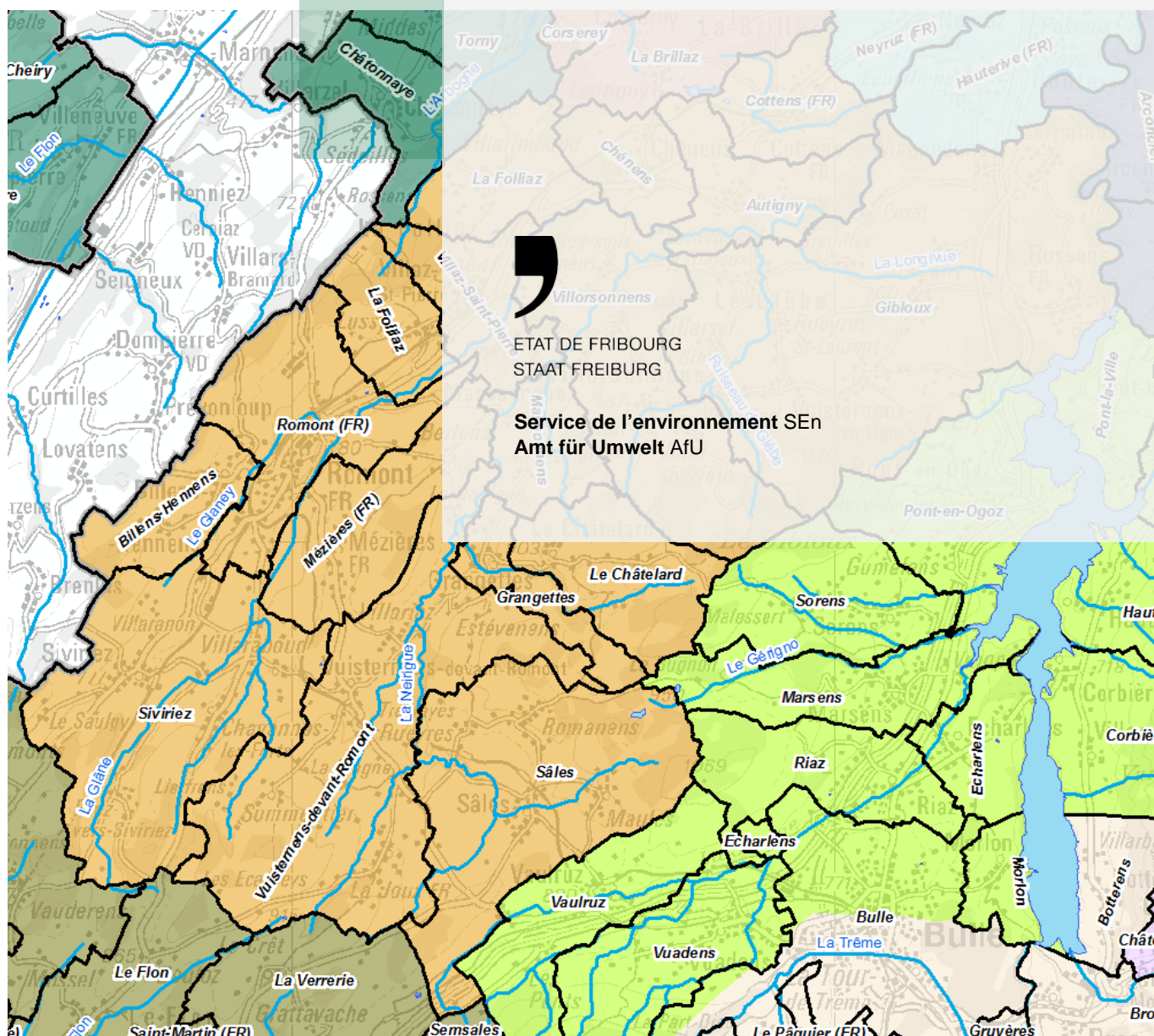


Bassin versant Glâne-Neirigue

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

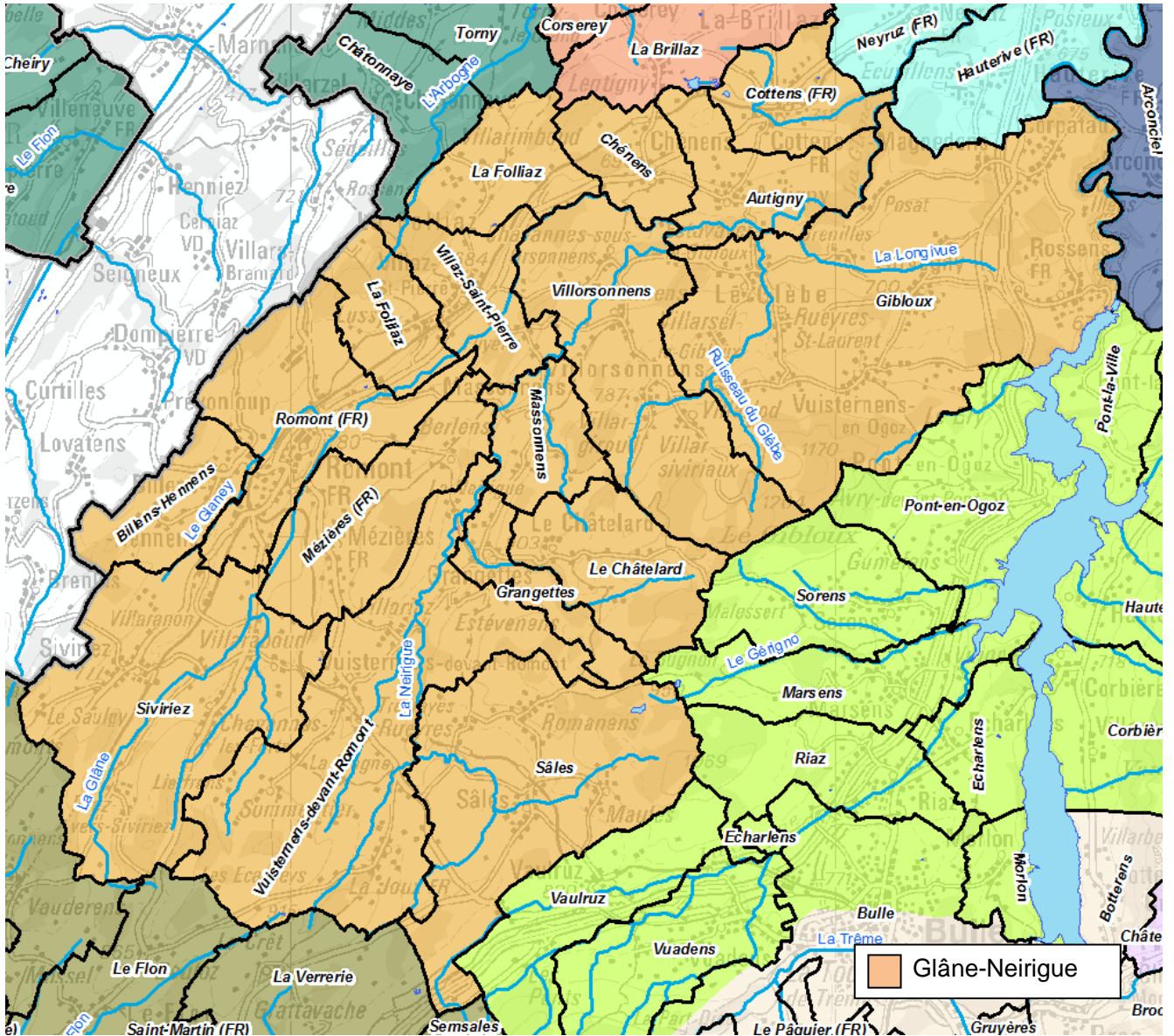
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'épuration des eaux et l'intégrité des communes. Ce BV correspond aux BV des stations d'épuration (STEP) de Romont et Autigny.

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV recoupe majoritairement les BV hydrographiques de la Glâne et de la Neirigue.

3 Délimitation



Nombre de communes	16
Nombre d'habitants	27'676
Surface du BV	185 km ²
Langue	français

4 Tableaux de synthèse

4.1 Bassins versants hydrographiques

Bassins versants hydrographiques	Cottens (FR)	Gibloux	Chénens	La Folliaz	Villaz-Saint-Pierre	Villorsonnens	Billens-Hennens	Romont (FR)	Siviriez	Mézières (FR)	Le Châtelard	Vuisternens-devant-Romont	Autigny	Grangettes	Sâles	Massonnens
Glâne	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Neirigue					■					■	■	■	■	■	■	■
Arbogne			■	■	■											
Sarine		■														
Sionge		■													■	
Broye												■				

■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Glâne-Neirigue
■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV

4.2 Stations d'épuration (STEP)

Stations d'épuration (STEP)	Cottens (FR)	Gibloux	Chénens	La Folliaz	Villaz-Saint-Pierre	Villorsonnens	Billens-Hennens	Romont (FR)	Siviriez	Mézières (FR)	Le Châtelard	Vuisternens-devant-Romont	Autigny	Grangettes	Sâles	Massonnens
Autigny	■	■	■	■	■	■							■			■
Romont							■	■	■	■	■	■		■	■	
Pensier													■			

■ Communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Glâne-Neirigue (état 2017)
■ Communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2017)

4.3 Entreprises d'endiguement

Entreprises d'endiguement	Cottens (FR)	Gibloux	Chénens	La Folliaz	Villaz-Saint-Pierre	Villorsonnens	Billens-Hennens	Romont (FR)	Siviriez	Mézières (FR)	Le Châtelard	Vuisternens-devant-Romont	Autigny	Grangettes	Sâles	Massonnens
Glâne				■	■	■	■	■	■	■		■				
Sionge															■	
Fochaux									■							

■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Glâne-Neirigue
■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Avant de se jeter dans la Sarine, la Glâne longe trois communes dans le BV SARINE sur environ 10 km. Pour des projets touchant au BV hydrographique de la Glâne, une coordination avec le BV SARINE, situé en aval, pourrait être prise en compte.
- > Le tronçon entre le Lac de la Gruyère et la ville de Fribourg est une zone alluviale d'importance nationale qui touche trois BV: SARINE, GÉRINE et GLÂNE-NEIRIGUE. Des mesures nécessitant une vue d'ensemble des impacts sur la zone alluviale peuvent être nécessaires sur ce tronçon de la Sarine. Une collaboration entre toutes les communes riveraines de la Sarine ou les trois BV susmentionnés est alors recommandée.
- > Plusieurs communes du BV sur la rive gauche du lac de la Gruyère font actuellement partie de l'entreprise d'endiguement de la Sionge, qui s'étend aussi aux BV HAUTE SARINE, HAUTE BROYE et LAC DE LA GRUYÈRE. Pour des projets concernant ce cours d'eau, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > Pour de projets concernant l'exutoire de la Sarine du lac de la Gruyère, une coordination avec les BV limitrophes pourrait être utile (LAC DE LA GRUYERE, GÉRINE).

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017